



>>> Écogestion à la Diren de Haute-Normandie

Associer tous les agents pour modifier les cultures

Les 43 agents de la Diren de Haute-Normandie pratiquent une écogestion de leur environnement de travail. La démarche est modeste, mais démonstrative. Elle suscite l'adhésion.

Les réticences initiales sont désormais oubliées et, aujourd'hui, l'expérience prend valeur d'exemple.

Appliquons pour nous-même ce que nous voulons faire faire aux autres. Cette devise pourrait être celle de Christian Gand lorsque, en 2002, il lance l'idée d'une démarche d'écogestion à l'échelle de la Diren Haute-Normandie. Autodésigné chef de projet, Christian Gand pose immédiatement le décor et ses contraintes : « Seul et sans moyen spécifique, il me fallait faire simple, efficace et démonstratif à court terme ». Ne pouvant miser sur ses seules forces, il table sur la mobilisation de ses collègues. Rien de moins évident, puisqu'il s'agit de leur faire accepter une charge de travail supplémentaire. Il sait aussi qu'il lui faudra vaincre la résistance des plus sceptiques et engager une forme de mini-révolution culturelle. Car toute démarche d'écogestion est faite de petits gestes quotidiens (éteindre une lumière, fermer un robinet, utiliser un vélo, trier les déchets...) qui, mis bout à bout, touchent au plus profond des cultures professionnelles. Pour associer ses collègues, Christian Gand opte pour deux méthodes conju-



DEPUIS 2002, LES AGENTS ONT JOUÉ LE JEU, POUR LES PETITS TRAJETS, ILS UTILISENT LE VÉLO.

guées. En premier lieu, une enquête exhaustive permet de consulter chacun, d'établir un état des lieux et de faire émerger des idées. Elle est réalisée par voie de messagerie interne, sans formalisme et dans un dialogue permanent avec le chef de projet. Le champ d'investigation est le plus large possible ; rien n'est tabou, et chacun doit pouvoir trouver matière à s'exprimer et à agir. L'eau, l'énergie, les déchets, la politique d'achats, les transports et la gestion des véhicules, tous les

domaines sont explorés. Conjugée à une analyse des consommations, l'enquête dessine un état des lieux et esquisse des objectifs d'amélioration. Elle sert aussi à identifier les agents les plus investis. Second pilier de la conduite de projet, un groupe de travail d'une dizaine de personnes est constitué. Le chef de projet doit faire preuve de conviction. « Le principe était le volontariat. Toutefois, j'ai un peu forcé la main à certains. L'idée était que tous les services et tous les domaines d'activité soient représentés. Avec un groupe de travail constitué du quart des effectifs de la Diren, j'étais assuré d'une bonne diffusion des objectifs. » Chaque membre du groupe de travail est responsable de la mise en œuvre d'un ou plusieurs objectifs. Christian Gand confesse toutefois que le groupe sert essentiellement à faire émerger des idées. Dans la pratique, il conserve un important rôle de cheville ouvrière. Il se félicite néanmoins de l'implication de certains. « Les membres les plus actifs ne sont pas nécessairement ceux que l'on attendait. Je pense à l'agent d'entretien, très investi dans le tri sélectif, ou à l'agent administratif chargé des achats. » Après vingt mois de travail, le projet écogestion commence à porter ses fruits. Il a aussi joué un rôle important pour la cohésion des services après leur regroupement dans le nouveau bâtiment de la Diren. Et puis, fierté locale, la démarche de la Diren va essaimer dans toute la préfecture et bientôt dans les collectivités locales, les établissements publics et, voire, certaines entreprises. ■

JOËL DEMASSON

>>> En savoir plus

Christian Gand. Chef de projet de la démarche écogestion. Direction régionale de l'Environnement de Haute-Normandie. Méil : christian.gand@haute-normandie.ecologie.gouv.fr

POUR CHAQUE DOMAINE D'ACTION, LA DÉMARCHÉ DE GESTION DE PROJET S'APPUIE SUR UN DIAGNOSTIC INITIAL ET S'ÉVALUE AU VU DES RÉSULTATS OBTENUS				
	diagnostic	objectifs	actions	résultats
ÉNERGIES	Croissance de la consommation ¹ .	• Gaz : -10%. • Électricité : -15%.	Isolation, comptage...	• Gaz : +30%. • Électricité : -13%.
EAU	Fluctuations.	• Eau : -5%.	Compteurs.	• Eau : +15%.
DÉCHETS	Peu de tri effectué et d'installation adaptée.	Réduction à la source. Recyclage.	Économiser le papier. Trier.	• Papier : -45%. • Tri sélectif.
ACHAT	Principes affichés difficiles à appliquer.	• Papier recyclé : 80%	Achat d'écoproduits.	Recyclage de 100% des enveloppes, de 0% des fournitures.
VÉHICULES	Pas de suivi.	• Dépenses : -5%. • Kms effectués en véhicule électrique : +10% du total.	Achat : 2 vélos, véhicules électriques.	• Dépenses : -9%

1. La Diren a pris possession de nouveaux locaux



© Sophie Devanne

Choisir l'apnée

Les atouts de l'apnée résident dans sa souplesse d'utilisation. Son mode d'incursion peut être pratiqué durant plusieurs heures sans exposer l'apnéiste au risque d'un accident de décompression. Sa mobilité d'intervention lui confère la possibilité de quadriller de grands espaces sous-marins.

AUTRE AVANTAGE : L'APNÉE N'EST CONCERNÉE NI PAR LA RÉGLEMENTATION HYPERBARE, NI PAR LES NORMES DE LA PLONGÉE À L'AIR. CI-DESSUS : OBSERVATION SOUS-MARINE.

Plus souple que la plongée en scaphandre, l'apnée s'appuie sur les capacités physiques d'adaptation de l'Homme. Rien d'étonnant à ce que l'utilisation de cette technique se multiplie dans divers secteurs professionnels. Il en est ainsi en aquaculture, pour le contrôle visuel de l'état des filets des cages d'élevage de poissons en mer, le ramassage des poissons morts. L'apnée est aussi utilisée dans la réalisation de nombreux programmes scientifiques tel le suivi ichtyologique de la faune colonisant les récifs artificiels ou le prélèvement de matériel biologique vivant ou d'échantillons de sédiments par carottage. Dans l'étang de Thau (région de Sète), les professionnels assurent la cueillette de la palourde cinq heures par jour entre quatre et huit mètres de profondeur et ce, depuis plus de vingt ans. Comme pour la plongée en scaphandre, cette nouvelle approche du travail sous-marin doit intégrer la notion d'efforts physiques. Ainsi, une méthodologie s'impose. Elle prend en compte des notions aussi simples que la gestion de l'effort, de la flottabilité, l'organisation du travail en binôme, les paramètres momentanés du milieu (courant, température de l'eau, visibilité), la profondeur d'évolution... Lors d'un carottage de sédiment par exemple, un apnéiste qualifié pourra, sans prendre de dispositions particulières, sinon le respect des règles de sécurité, travailler entre la surface et une profondeur stabilisée à dix mètres. Le même prélèvement nécessitera une légère modification du protocole méthodologique dès qu'interviendra une progression vers la profondeur, avec notamment, l'utilisation recommandée d'une gueuse légère non freinée. Mais l'apnée permet une rapidité d'exécution et la suppression des risques d'accidents que comportent les plongées en scaphandre lors-

qu'on multiplie les allers-retours entre la surface et le fond. Ainsi par exemple, une étude d'impact, réalisée pour un projet d'immersion de récifs artificiels au large de Vias (Hérault), nécessitait de prélever par carottage quarante-quatre échantillons de sédiments. Espacés de deux cents mètres, ils devaient s'effectuer à une profondeur comprise entre dix-neuf et vingt-deux mètres. Deux apnéistes expérimentés ont pu réaliser ce travail en six heures.

Former le personnel

L'utilisation professionnelle de l'apnée demeure encore ponctuelle. Seuls les espaces naturels ont franchi le pas et mis en place une véritable stratégie d'apprentissage à l'adresse de leurs agents des Aires marines protégées. Il y a trois ans, le Parc national de Port-Cros a été le premier à mettre en place un stage d'apnée en direction de ses agents. Encadrés par l'association Innovaqua, ces stages ont été relayés par l'Aten et se sont diversifiés. Ils mélangent l'approche de l'apnée et de la sécurité sur et sous l'eau. Avec le développement de la fréquentation des espaces marins de Méditerranée (180 millions de touristes actuellement, 300 millions prévus en 2020), on peut penser que les prérogatives des gardes des Aires marines protégées vont évoluer. Élargi à la sécurité, leur domaine de compétence se doublera d'une prise en charge, plus active, de la gestion de la biodiversité. L'apnée est le moyen le plus approprié de répondre à cette nouvelle donne. En effet, sa facilité d'utilisation, sa logistique légère, sa mise en œuvre rapide, lui permet d'être un outil très perfor-



>>> En savoir plus

Le code Vagnon

Guide technique de l'apnée. Editions du

Plaisancier. Avec le concours de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM). 17 euros.

mant pour des opérations de contrôle sous-marin immédiat ou pour une intervention de secours subaquatique. Il est réaliste d'imaginer que la fréquentation touristique aura un impact sur le milieu. Là encore, l'apnée peut être utilisée comme outil de vigilance écologique et comme moyen d'expertise visuelle ou photographique (dégâts provoqués par un ancrage ou bilan sur une zone particulièrement sensible en fin de saison estivale). L'apnée permet aussi de réaliser des programmes scientifiques *in situ*. Elle autorise le suivi ichtyologique ou l'inventaire des populations de certaines espèces avec précision parce qu'elle permet de mixer les techniques scientifiques de comptage et celles d'observation et d'approche empruntées aux pêcheurs sous-marins. Les apnéistes pêcheurs sous-marins du Groupe d'étude du mérrou sont devenus incontournables pour leur connaissance sur l'éthologie de la faune. Par leur aptitude à se faufiler dans les éboulis, les anfractuosités rocheuses, ils excellent dans le comptage des juvéniles. Là encore, l'apnéiste a un avantage sur le plongeur scaphandre car il couvre un terrain beaucoup plus important. La nécessité d'une formation spécifique adaptée aux objectifs professionnels se fait entrevoir. L'apnée détient beaucoup d'atouts pour devenir un outil d'appoint intégré aux métiers de la mer. Les rudiments d'apprentissage nécessaires à sa pratique sont vite assimilés. Destinés à des débutants sachant simplement nager, les stages de formation effectués sur cinq jours et dont l'aisance à quinze mètres est validée en fin de stage, sont là pour le confirmer. Cette validation demeure cependant une étape, un éveil à l'apnée. Seule une pratique régulière permet de progresser, amène à mieux cerner ses propres possibilités et à stabiliser définitivement cet apprentissage. ■

MICHEL CANTOU

INSTRUCTEUR NATIONAL DE PLONGÉE EN APNÉE ET DE PÊCHE SOUS-MARINE DE LA FFESSM. MEMBRE DE L'ASSOCIATION INNOVAQUA.

>>> Méil : cantou@univ-montp2.fr